

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 897****2 septembre 2003****SOMMAIRE**

<b>A.C.M. Wood Chemicals Holdings S.A.</b> .....	<b>43015</b>	<b>JoBa Fassaden, G.m.b.H., Aspelt.</b> .....	<b>43024</b>
<b>Absolute Ventures S.C.A., Luxembourg</b> .....	<b>43045</b>	<b>Kensington Assets S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43016</b>
<b>Absolute Ventures S.C.A., Luxembourg</b> .....	<b>43049</b>	<b>Kent Inter Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43026</b>
<b>Amboise Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43015</b>	<b>Larrivet Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43053</b>
<b>Apache Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43049</b>	<b>Lindinger Holding S.A., Ehnen</b> .....	<b>43010</b>
<b>Area S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43037</b>	<b>Longyear International Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43037</b>
<b>Arvem S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43026</b>	<b>Montage International S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>43024</b>
<b>Au Confucius, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43053</b>	<b>Montepaschi Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43044</b>
<b>Axel Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43055</b>	<b>Netline S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43029</b>
<b>Big Investment Fund, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>43050</b>	<b>Netline S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43029</b>
<b>Boart Longyear Luxembourg S.A., Luxembourg</b> ..	<b>43031</b>	<b>Open Informatique, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43031</b>
<b>Bureau Comptable Simone Tibolt, S.à r.l., Junglinster</b> .....	<b>43028</b>	<b>P.A.R.A.D.I.S.O. Trust S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43030</b>
<b>C.I.P.E., Compagnie Internationale de Participations Etrangères S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>43052</b>	<b>Palais de Chine, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43052</b>
<b>Car Services Benelux, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43029</b>	<b>Plâtres Gillet S.A., Pétange</b> .....	<b>43032</b>
<b>Cardazzo S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43040</b>	<b>Prism Research and Consulting, S.à r.l., Junglinster</b> .....	<b>43055</b>
<b>Caro S.C.I., Luxembourg</b> .....	<b>43038</b>	<b>Prithvi Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43054</b>
<b>Colony Sardegna, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43053</b>	<b>ProLogis France XII, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43010</b>
<b>Copain Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43025</b>	<b>ProLogis France XII, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43011</b>
<b>Devinco, S.à r.l., Bertrange</b> .....	<b>43054</b>	<b>Promod Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43043</b>
<b>European Closures Group S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43056</b>	<b>Royal Auto, S.à r.l., Pétange</b> .....	<b>43031</b>
<b>European Closures Group S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43056</b>	<b>S.J.M. Finance S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>43014</b>
<b>Financial Fleurus Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43043</b>	<b>S.M.R.L. Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43054</b>
<b>Finland S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43011</b>	<b>S.P.M.P. S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43030</b>
<b>Finsterwald, S.à r.l., Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>43054</b>	<b>San Marino Gestion S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43044</b>
<b>Frarlum S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43050</b>	<b>Senfter Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43040</b>
<b>Frarlum S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43052</b>	<b>SOFICOSA - Société Financière des Constructions S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>43025</b>
<b>Funcom, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43033</b>	<b>TST CBX II, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43030</b>
<b>German-Steel S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43026</b>	<b>TST La Défense, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43032</b>
<b>Graficom S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43025</b>	<b>TST Las Rozas, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43033</b>
<b>Grandex Promotion S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>43016</b>	<b>Umicore Finance Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43038</b>
<b>Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Luxembourg-Gasperich</b> .....	<b>43012</b>	<b>VMG Europe S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43027</b>
<b>Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Luxembourg-Gasperich</b> .....	<b>43014</b>	<b>VMG Europe S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43027</b>
<b>High-Tech Hotel Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43041</b>	<b>VMG Europe S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43027</b>
<b>High-Tech Hotel Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43043</b>	<b>VMG Europe S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43028</b>
<b>Hutchison Europe Telecommunications, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43037</b>	<b>VMG Europe S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43028</b>
<b>Igo Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43055</b>	<b>Wewecars, S.à r.l., Bourglinster</b> .....	<b>43055</b>
<b>Irone S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>43015</b>	<b>World Business Engineering (WBE) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>43028</b>
		<b>WPP Luxembourg Holdings 2003, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>43053</b>

**LINDINGER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-5416 Ehnen, 127, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 53.398.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(044890.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003.

**ProLogis FRANCE XII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.107.

In the year two thousand and three, on the fifteenth of July.  
Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, a U.S. company, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808, USA, registered with Federal ID number 74-2924242, duly represented by its manager Mr Olivier Marbaise, employee, residing in Aubange.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis FRANCE XII, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R. C. Luxembourg B 71.107) (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 26 July 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 797 of 26 October 1999 and which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 24 December, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 229 of 25 March, 2000, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 800,000.- (eight hundred thousand Euros) so as to raise it from EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 812,500.- (eight hundred twelve thousand five hundred Euros) by the creation and issuance of 32.000 (thirty-two thousand) new shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, having the same rights and duties as the existing Shares.

The new shares are subscribed by the sole shareholder ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, here represented by Mr Olivier Marbaise, previously named.

The shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of EUR 800,000.- (eight hundred thousand Euros) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at eight hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 812,500), represented by thirty-two thousand and five hundred (32,500) Shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.»

*Estimate of costs*

The appearing person estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately 10,500 Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille trois, le quinze juillet.  
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, une société de droit américain, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, inscrite sous le numéro Federal ID 74-2924242, dûment représentée par son gérant Monsieur Olivier Marbaise, employé privé, demeurant à Aubange.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de ProLogis FRANCE XII, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R. C. Luxembourg B

71.107), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné, en date du 26 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 797 du 26 octobre 1999, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné le 24 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 229 du 25 mars 2000, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent mille euros (800.000,- EUR) pour le porter de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à huit cent douze mille cinq cents euros (812.500,- EUR) par la création et l'émission de trente-deux mille (32.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Les nouvelles parts sont souscrites par l'associée unique ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, ici représentée par Monsieur Olivier Marbaise, prénommé.

Les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de huit cent mille euros (800.000,- EUR) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à huit cent douze mille cinq cents euros (812.500,- EUR), représenté par trente-deux mille cinq cents (32.500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire à environ 10.500 euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Marbaise, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, vol. 139S, fol. 79, case 10. – Reçu 8.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003.

F. Baden.

(047188.3/200/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

**ProLogis FRANCE XII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.107.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(047189.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

**FINLAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 85.097.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2003 a appelé aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

Pour FINLAND S.A.

M. Dargaa

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045998.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-2557 Luxembourg-Gasperich, 7A, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 79.540.

In the year two thousand and three, on the eighteenth of July.  
Before Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg-Gasperich (R. C. Luxembourg B 79.540) (the «Company»), incorporated under the denomination of COMPAQ COMPUTER LUXEMBOURG S.C.A. pursuant to a notarial deed on 5 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 July 2001, under number 538.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Mrs Saskia Konsbruck, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Maggy Strauss, employee, residing in Garnich.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of one million fifty-two thousand nine hundred and fifty-three Euros and seventy-five cents (EUR 1,052,953.75) up to one million sixty-one thousand nine hundred and eighty-eight Euros and seventy-five cents (EUR 1,061,988.75) by capitalizing issuance premium amounting to nine thousand and thirty-five Euros (EUR 9,035) and issuing seven thousand two hundred and twenty-eight (7,228) new shares of Class C of the Company having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) to HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l.

2. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one million fifty-two thousand nine hundred fifty-three Euros and seventy-five cents (EUR 1,052,953.75) up to one million sixty-one thousand nine hundred and eighty-eight Euros and seventy-five cents (1,061,988.75) by capitalizing issuance premium up to an amount of nine thousand and thirty-five Euros (EUR 9,035) and to issue seven thousand two hundred and twenty-eight (7,228) new shares of Class C of the Company having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

All of the seven thousand two hundred twenty-eight (7,228) new shares have been allocated to HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 88.849, represented by Mrs Saskia Konsbruck, above named, the other shareholders having waived their right to receive shares issued as a consequence of such increase of capital.

A certificate dated July 18, 2003 and issued by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, independent auditor, evidences that the issuance premium account of the Company amounts to at least nine thousand and thirty-five Euros (EUR 9,035) at the date of the present increase of capital.

The said certificate will remain attached to the present deed.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend article 5.1 (1st paragraph) of the articles of incorporation of the Company, which will now read as follows:

**«Art. 5. Corporate Capital (1st paragraph).**

5.1 The capital of the Company is set at one million sixty-one thousand nine hundred and eighty-eight Euros and seventy-five cents (1,061,988.75) divided into two (2) limited Class A shares held by the limited shareholders («associés commanditaires») and unlimited shares held by unlimited shareholders («associés commandités»). The unlimited shares are divided into eighty-eight thousand six hundred and twenty-two (88,622) Class B shares, three hundred thirty-one thousand and thirty-three (331,033) Class C shares and four hundred twenty-nine thousand nine hundred and thirty-four (429,934) Class D shares, each share having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25).»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated EUR 1,500.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg-Gasperich, constituée sous la dénomination COMPAQ COMPUTER LUXEMBOURG S.C.A. par acte notarié en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations, du 17 juillet 2001, sous le numéro 538.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Saskia Konsbruck, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'un million cinquante-deux mille neuf cent cinquante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 1.052.953,75) jusqu'à un million soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 1.061.988,75) par capitalisation de prime d'émission d'un montant de neuf mille trente-cinq euros (EUR 9.035) et émission de sept mille deux cent vingt-huit (7.228) actions nouvelles de catégorie C de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune à HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l.

2) Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle d'un million cinquante-deux mille neuf cent cinquante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 1.052.953,75) jusqu'à un million soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 1.061.988,75) par capitalisation de prime d'émission d'un montant de neuf mille trente-cinq euros (EUR 9.035) et émission de sept mille deux cent vingt-huit (7.228) actions nouvelles de catégorie C de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

L'intégralité des sept mille deux cent vingt-huit (7.228) actions nouvelles a été attribuée à HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.849, représentée par Madame Saskia Konsbruck, prénommée, les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription relatif aux actions nouvelles émises suite à cette augmentation de capital.

Un certificat du 18 juillet 2003 émis par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, réviseurs d'entreprise, certifie que le solde du poste de prime d'émission de la Société s'élève au moins à neuf mille trente-cinq euros (EUR 9.035) au jour de la présente augmentation de capital.

Ledit certificat restera annexé aux présentes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 (premier paragraphe) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital social (premier paragraphe).**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 1.061.988,75) divisé en deux (2) actions de commanditaire de la catégorie A détenues par les actionnaires commanditaires et des actions de commandité détenues par les actionnaires commandités. Les actions des actionnaires commandités sont divisées en quatre-vingt-huit mille six cent vingt-deux (88.622) actions de la catégorie B, trois cent trente et un mille trente-trois (331.033) actions de la catégorie C et quatre cent vingt-neuf mille neuf cent trente-quatre (429.934) actions de la catégorie D, chaque action ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1.25).»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, vol. 139S, fol. 80, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

F. Baden.

(047190.3/200/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

**HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2557 Luxembourg-Gasperich, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 79.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(047192.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

**S.J.M. FINANCE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.825.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 juin 2003 a appelé aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth et Monsieur Edward Bruin. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Lors de cette même Assemblée, le mandat de l'administrateur

Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

*Pour S.J.M. FINANCE*

M.-J. Reyter

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08194. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(045999.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**AMBOISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 30.963.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 12 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Jacques Claeys, employé privé, 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 30 juin 2002.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 30 juin 2002.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

*Pour AMBOISE HOLDING S.A.*

J. Claeys

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08172. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(045985.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**IRONE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.654.

Suite au décès de Mr Claude Arend en date du 28 mai 2003, l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 2003 a appelé aux fonctions d'administrateur, avec effet au 28 mai 2003, MONTEREY SERVICES S.A., 14 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Claude Arend.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une nouvelle période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, L-2551, 123, avenue du X Septembre,

a été renouvelé pour une nouvelle période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

*Pour IRONE S.A.*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08177. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(045992.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**A.C.M. WOOD CHEMICALS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 50.298.

Le contrat de domiciliation conclu en date du 15 février 1995 entre la société SOFINEX S.A. (RC Luxembourg B 46.699) avec siège social 21, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg et la société A.C.M. WOOD CHEMICALS HOLDINGS S.A., a été résilié en date du 1<sup>er</sup> août 2003.

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00614. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046028.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**GRANDEX PROMOTION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.875.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ont été renouvelés et prendront fin lors l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

Le mandat du Commissaire aux comptes: COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

*Pour GRANDEX PROMOTION S.A.*

G. Fasbender

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045993.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**KENSINGTON ASSETS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 94.861.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LCF Rothschild Conseil, société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R. C. Luxembourg B 59.956,

ici représentée par Monsieur Marc Ambroisien, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. Monsieur Marc Ambroisien, prénommé, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de KENSINGTON ASSETS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.



La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de trois millions soixante-neuf mille euros (3.069.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR), le cas échéant par l'émission de trente mille six cent quatre-vingt-dix (30.690) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

**Art. 5.** Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

#### *Règles d'évaluation*

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

- (i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant

le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

- a) tous emprunts, factures et comptes à payer;
- b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);
- c) tous frais courus ou à payer;
- d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;
- e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et
- f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

## **Titre II.- Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

## **Titre III.- Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 12.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

## **Titre IV.- Exercice social, Dissolution**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

## **Titre V.- Disposition générale**

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, préqualifiée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2. Monsieur Marc Ambroisien, prénommé, une action . . . . .	1
<b>Total: trois cent dix actions . . . . .</b>	<b>310</b>

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc Ambroisien, prénommé,

b) Monsieur Karl Guenard, sous-directeur principal, né à Blois (France), le 4 juin 1967, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

c) Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur principal, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Est nommée commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R. C. Luxembourg B 51.238.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2008.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand three, on the ninth of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, having its registered office in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R. C. Luxembourg B 59.956,

here represented by Mr Marc Ambroisien, directeur, born at Thionville (France), on March 8, 1962, with professional address in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

by virtue of a proxy established on July 8, 2003.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. Mr Marc Ambroisien, prenamed, acting in her personal name.

Said appearing parties have established as follows articles of incorporation of a holding company to be organized between themselves:

**Title 1.- Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital**

**Art. 1.** There is hereby organized a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be KENSINGTON ASSETS S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board.

In the event that the board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred Euros (100.- EUR) each. These shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The board of directors is authorized to increase the initial corporate capital by three million sixty-nine thousand Euros (3,069,000.- EUR) in order to raise it from thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) to three million one hundred thousand Euros (3,100,000.- EUR) as the case may be by the issue of thirty thousand six hundred and ninety (30,690) shares of one hundred Euros (100.- EUR) each, having the same rights as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

With respect to the conditions set forth herein before and notwithstanding the stipulations of article 12 hereafter, the board of directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The board of directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the articles of incorporation.

**Art 4.** The company is entitled to redeem its own shares, which are subscribed and fully paid-in, in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies, as amended, it being understood that this acquisition may only be made by means of distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium through the issue of its shares or by means of the proceeds of a new issue made for the purpose of the redemption.

The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

The redemption price of the redeemable shares is calculated on the basis of the company's net assets determined in accordance with article five hereunder.

**Art. 5.** The redemption price of the shares, which the company intends to redeem in accordance with article 49-8 of the law on commercial companies will equal the net asset value per share, as this value will be determined by the board of directors on the valuation day, which shall be the day on which the board of directors decides to redeem any shares in accordance with the terms and conditions set out herebelow.

The net asset value of the company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the company, being the value of the company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the company then outstanding at such close of business, all in accordance with the valuation regulations set out hereunder or should any event not be provided by these regulations, in accordance with the rules the board of directors shall regard as fair and equitable. All these valuation rules and provisions comply with generally accepted accounting principles.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error any decision taken by the board of directors with respect to the calculation of the redemption price shall be conclusive and binding on the company and on its present, past and future shareholders.

#### *Valuation Regulations*

A. The assets of the company shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all accounts receivable;
- c) all loans, shares, stock, bonds, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the company (safe any possible adjustments, which are not contrary to paragraph B (i) hereunder, and which the company may make with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices);
- d) all stock, and stock dividends, receivable by the company;
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary expenses of the company including the expenses relating to the issue and distribution of the company's securities insofar as the same have not been written off, and;
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

B. The value of such assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash on hand or on deposit, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be reduced by the company in order to reflect the true value thereof and the dividends which are not cash dividends, which are declared but not received will be booked and evaluated as cash dividends.

(ii) The value of each loan, share, stock, bond, debenture stock, subscription right, warrant, option and other investment and security, which is quoted or dealt in on a stock exchange will be valued at close of business on the valuation day at its latest available sale price on the stock exchange which is usually the principal market for such security unless the valuation day is not a business day in the place of that stock exchange in which case the latest available sale price of the day next preceding such non-business day will be applied, all these prices being registered by the usual means (or in case no sale price is available the latest purchase price will be registered) but in case of emergency or unusual circumstances regarding the trading of these securities and if the board of directors is of the opinion that the price determined as aforesaid is not representative of the fair market value of the relevant securities it may substitute such price which is in its opinion representative of such fair market value.

(iii) The value of each investment or security mentioned here above which is not quoted or dealt in on a stock exchange but which is traded on a recognized market will be valued in a manner as close as possible to the method described in paragraph B (ii) here above unless the board of directors is of the opinion that another form of quotation is reflecting in a better way its fair market value, in which case such form of quotation will be used;

(iv) The value of each security which is subject to restrictions (such security being defined as a security whose resale price may be affected by any legal or contractual restrictions with respect to the sale) and which are owned by the company will be valued in good faith by the board of directors. The factors to be taken into consideration in order to determine these prices include among others the nature and the duration of the restrictions affecting the sale of the security, the volume of the market for securities of the same kind or for securities into which the relevant security subject to the restriction is convertible, and if applicable, the initial allowance which will be applied while purchasing such security with respect to the market value of securities of the same class which are not subject to restrictions or of securities into which they are convertible.

(v) The value of any other investment or security as indicated here above or any other assets for which no price quotation is available will be the market value determined by the board of directors in good faith and in a manner which complies with generally accepted accounting regulations to the extent they are applicable, which the board of directors regards as appropriate from time to time;

(vi) Notwithstanding anything to the foregoing, on each valuation day on which the company has undertaken to

a) acquire an asset, the amount to be paid for such asset will be indicated as a liability of the company whereas the value of the asset to be acquired will be indicated as an asset;

b) sell an asset, the amount to be received will be indicated among the company's assets and the asset to be delivered will not be indicated among such assets provided however that if the exact value or the exact nature of this contra or this asset are not known on the valuation day, the value thereof will be estimated by the board of directors.

C. The liabilities of the company shall be deemed to include:

a) all loans, bills and accounts payable;

b) all accrued interest on the company's loans (including the accrued commitment fees);

c) all accrued or payable expenses;

d) all known present or future liabilities including all matured contractual payment obligations in cash or in kind, including the amount of any unpaid dividends or interim dividends declared by the company if the valuation day falls on the day where the dividends are declared or is subsequent thereto and the amount of any declared dividends for which the coupons have not been presented and which consequently have not been paid;

e) an appropriate provision for future taxes based on the capital an due up to the valuation day as determined from time to time by the board of directors;

f) all other liabilities of the company of whatsoever kind and nature indicated in accordance with generally accepted accounting rules except liabilities represented by the company's share capital, its reserves and its profits. While determining the amount of such liabilities the board of directors may calculate in advance any administration costs and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

D. The company's net assets represent the assets of the company as they are defined here above minus its liabilities defined here above at close of business on the valuation of day on which the redemption value is determined.

E. All investments, credit balances or other assets or liabilities of the company, denominated in a currency other than the currency of the corporate capital are valued, as the case may be, on the basis of the exchange rate on the day of the calculation of the redemption value.

F. For determining the redemption value, the net assets are divided by the number of shares which are issued and in circulation on the valuation day.

For this purpose:

a) the shares of the company which are offered for redemption according to the present article are regarded as being in circulation until immediately after the close of business on the valuation day referred to in this article and after the

redemption until the moment where the payment occurs, the redemption price will be regarded as a debt of the company.

b) The shares of the company which are subscribed are regarded as issued and in circulation from the moment where the subscription is accepted and recorded in the company's books which in general will be made immediately after the close of business on the valuation day to which their subscription and issue applies; and the funds to be received are regarded as an asset of the company.

#### **Title 2.- Management and Supervision**

**Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of a least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be reeligible.

**Art. 7.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the articles of incorporation, the board of directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The board of directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the board of directors shall be adopted by majority vote.

**Art. 8.** The board of directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

**Art. 9.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the board of directors represented by its chairman or its managing director.

**Art. 10.** The board of directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

**Art. 11.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall reeligible.

#### **Title 3.- General meeting and Distribution of profits**

**Art. 12.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

**Art. 13.** The annual meeting of shareholders shall be held on third Thursday of May at 2.00 p.m. in the commune of the registered office or at any other location designated in the convening notices.

If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

#### **Title 4.- Accounting year, Dissolution**

**Art. 14.** The accounting year shall begin on January 1st and end on December 31st.

**Art. 15.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

#### **Title 5.- General provisions**

**Art. 16.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year will start on the date of formation of the company and will end on December 31st, 2003.

The first annual general meeting will be held in 2004.

##### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

1. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, prenamed, three hundred and nine shares . . . . .	309
2. Mr Marc Ambroisien, prenamed, one share . . . . .	1
Total: three hundred and ten shares . . . . .	310

The shares have been paid up to the extent of 100% in cash so that thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions set forth in article 26 of the law of trading companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately two thousand two hundred Euros (2,200.- EUR).

##### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1.- The registered office of the company is L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
The general meeting authorizes the board of the directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3.- Are appointed as directors:

a) Mr Marc Ambroisien, prenamed,  
b) Mr Karl Guenard, sous-directeur principal, born at Blois (France), on June 4, 1967, with professional address at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,  
c) Mr Reinald Loutsch, sous-directeur principal, born at Pétange, on May 18, 1962, with professional address at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Is appointed as statutory auditor:  
HRT REVISION, S.à r.l., having its registered office in L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R. C. Luxembourg B 51.238.

5.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2008.

6.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.  
Signé: M. Ambroisien, G. Lecuit.  
Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 139S, fol. 75, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juillet 2003. G. Lecuit.

(046090.3/220/488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**MONTAGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 31.474.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 12 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 13 mai 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 août 2002.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 août 2002.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

*Pour MONTAGE INTERNATIONAL S.A.*

G. Fasbender

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045996.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**JoBa FASSADEN, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5716 Aspelt, 15, rue de l'Ecole.

H. R. Luxemburg B 70.507.

AUSZUG

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt des technischen Geschäftsführers Herrn Alfred Ehrhit, Malermeister, wohnhaft in D-54411 Hermeskeil, Grubenkopf 22 an.

Die Gesellschafter erteilen ihm Entlastung für seine Tätigkeit vom 14. Juli 2000 bis zum 30. Juni 2003.

Ausgestellt in Wellenstein, den 15. Juli 2003.

W. Barton / J. Barton.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG07814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(046060.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---



**SOFICOSA - SOCIETE FINANCIERE DES CONSTRUCTIONS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 5.765.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 13 juin 2003 a appelé aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 13 juin 2003.

*Pour SOFICOSA - SOCIETE FINANCIERE DES CONSTRUCTIONS*

M.-J. Reyter

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08197. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046000.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**GRAFICOM, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.865.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

*Pour GRAFICOM*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08200. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046002.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**COPAIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.088.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27 Avenue Monterey, L-2551 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

*Pour COPAIN HOLDING S.A.*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08209. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046004.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**ARVEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 13.036.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 17 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 14 août 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Claeys en remplacement de Monsieur Jean Meyer.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

*Pour ARVEM S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08206. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046003.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**GERMAN-STEEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 60.304.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 juillet 2003 que:

*Délibération*

L'Assemblée révoque Monsieur Guy Sauer de son mandat d'administrateur.

L'Assemblée révoque Madame Janette Clemens-Davalos de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2003, réf. LSO-AH00020. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046017.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**KENT INTER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 61.570.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 27 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Puis cette même Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes, avec effet à l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12 rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Monique Juncker, employée privée, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

*Pour KENT INTER HOLDING S.A.*

G. Fasbender

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08217. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046145.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

43027

**VMG EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 71.785.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 30 mai 2003 que:

*Délibération*

L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2002 tels que présentés par le conseil d'administration. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

*Pour la société*

*Le conseil d'administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2003, réf. LSO-AH00023. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046019.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**VMG EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 71.785.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 avril 2003 que:

*Délibération*

L'Assemblée révoque Monsieur Frank de Rivoyre de ses fonctions d'administrateur.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Frank de Rivoyre pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée élit Monsieur Albert Perriguet, retraité, demeurant à F-98220 Herblay aux fonctions d'administrateur pour un mandat allant jusqu'à l'issue de l'assemblée statutaire à tenir en 2005.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

*Pour la société*

*Le conseil d'administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2003, réf. LSO-AH00013. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046026.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**VMG EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 71.785.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 29 avril 2003 que:

*Délibération*

L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2001 tels que présentés par le conseil d'administration.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

*Pour la société*

*Le conseil d'administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2003, réf. LSO-AH00008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046023.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**VMG EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 71.785.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2001 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003, réf. LSO-AH00011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 août 2003.

*Pour la société*

*Le conseil d'administration*

*Signatures*

(046021.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**VMG EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 71.785.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003, réf. LSO-AH00024, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 août 2003.

*Pour la société*

*Le conseil d'administration*

*Signatures*

(046018.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**WORLD BUSINESS ENGINEERING (WBE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 88.009.

*Résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire  
des Actionnaires tenue au siège social le 29 novembre 2002*

*Résolutions*

1. Mr Christian Badjoko est révoqué de son poste d'administrateur avec effet au 30 novembre 2002.

Pour extrait conforme

A. Strivay

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046030.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**BUREAU COMPTABLE SIMONE TIBOLT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6136 Junglinster, 25A, rue de la Montagne.  
R. C. Luxembourg B 55.589.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2003.

*Pour le gérant*

*Signature*

(046307.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**CAR SERVICES BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 88.024.

—  
*Résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire  
des associés tenue au siège social le 5 février 2003*

1. Mr Luca Biavati, demeurant 14, Via Umberto I, I-10051 Avigliana, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

2. Dans le cadre de la gestion journalière, la société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

3. La signature conjointe des deux gérants sera nécessaire pour engager la société dans les opérations dépassant le cadre de la gestion journalière. Vis-à-vis des banques, la signature conjointe sera requise à partir d'un montant de dix mille euros (10.000,- €).

Pour extrait conforme

M. Reynders

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046034.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**NETLINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 63.935.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
du 2 mai 2003 tenue au siège social de la société*

Il résulte de la réunion que:

- Monsieur Patrick Giler, demeurant 18 bis rue Lasserre, F-92130 Issy-les-Moulineaux, chef d'entreprise,  
- Monsieur Daniel Giler, demeurant Villa La Ronsidelle, 12 bis chemin St Joseph, F-13260 Cassis, directeur de sociétés,  
sont nommés comme nouveaux administrateurs pour une durée de six ans à compter de ce jour.

Ces deux nominations ont pour effet de porter de cinq à sept le nombre d'administrateurs de NETLINE S.A.

Le mandat des deux nouveaux administrateurs n'est pas rémunéré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046038.3/727/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**NETLINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 63.935.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
du 3 juin 2003 tenue au siège social de la société*

Il résulte de la réunion que:

- EDITPRESS LUXEMBOURG S.A., 44, rue du Canal, L-4050 Esch-sur-Alzette,

- CEPAL S.A., 16, boulevard d'Avranches, L-2980 Luxembourg,

- Monsieur Carlo Gambucci, demeurant 35, rue du Commerce, L-3450 Dudelange,

- Monsieur Walter Giler, demeurant 8, rue des Vergers, L-6488 Echternach,

- Monsieur Frank Maitry, demeurant 28, rue de Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

sont nommés administrateurs pour une période de six ans (expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009).

- Monsieur Frank Maitry est nommé Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Daniel Magitteri est nommé commissaire pour une période de six ans (expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046040.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**S.P.M.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 49.625.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 septembre 2002 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit, demeurant à B-Fauvillers;
- Monsieur David De Marco, directeur de sociétés, demeurant à L-Stegen;
- Monsieur Alain Lam, Réviseur d'entreprise, demeurant à L-Mersch;

ont été élus administrateurs, en remplacement de Madame Sonja Linz, Monsieur Georges Deitz et Monsieur Eric Van de Kerkhove, démissionnaires. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 2 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046043.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**TST CBX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 17.820.875,- EUR.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 81.750.

Monsieur Gary Roth, né en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, le 25 septembre 1951, demeurant au 101 West End Avenue 15N, New York 10023, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de ses fonctions de gérant A au sein du Conseil de Gérance de la société avec effet immédiat au 13 juin 2003; il n'est pas pourvu à son remplacement. La société reste valablement engagée et représentée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'un des gérants A ou par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, comme il suit:

- Mr Michael Spies, gérant A;
- Mr Mark Kingston, gérant A;
- Mr Paul Galiano, gérant A;
- Mr Burton Lehman, gérant A; et
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant

M. Kohl / A. Kirchner

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046052.3/805/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**P.A.R.A.D.I.S.O. TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 72.718.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Koen van Baren, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour P.A.R.A.D.I.S.O. TRUST S.A.

E. Bruin

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046155.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**ROYAL AUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 116, rue de Longwy.

R. C. Luxembourg B 85.874.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'an deux mille trois, le 2 juin 2003.

Se sont réunis:

1- Monsieur Laranjeira Amaral Vitorino demeurant 3 Rue Fiuminata L-4689 Differdange

2- Monsieur Simoes Morais Roberto demeurant 105 Rue de la chiers L-4720 Pétange

I- Les comparants sub 1 et 2 sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ROYAL AUTO, S.à r.l., avec siège social à Pétange (GDL), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Howald, le 14 janvier 2002, publié au mémorial, recueil des sociétés et associations C, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 85.874.

II- Les associés, tous présents, représentant l'intégralité du capital social se déclarent comme dûment convoqués et décident à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

*Première et dernière résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les cessions de parts sociales intervenues le 1<sup>er</sup> juin 2003, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt quatre euros (124) chacune. Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Vitorino Laranjeira Amaral, prénommé, cinquante et une parts sociales . . . . .	51
2. Monsieur Roberto Simoes Morais, prénommé, quarante neuf parts sociales . . . . .	49

Total: cent parts sociales . . . . .	100
--------------------------------------	-----

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400) se trouve à la disposition de la société.»

V. Laranjeira Amaral / R. Simoes Morais

cinquante et une parts / quarante neuf parts

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046053.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**BOART LONGYEAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 39.148.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003, réf. LSO-AH00105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046062.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**OPEN INFORMATIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 82.226.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 11 octobre 2002*

Les associés de la société OPEN INFORMATIQUE, S.à r.l. se sont réunis ce jour et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Christophe Chesneau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3 rue de l'Industrie, est nommé gérant technique de la société dans le domaine de la vente de matériels informatiques avec pouvoir d'engager la société par sa signature conjointe à celle d'un autre gérant.

Strassen, le 21 juillet 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG06883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046154.3/578/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**TST LA DEFENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 3.047.625,- EUR.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.517.

Monsieur Gary Roth, né en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, le 25 septembre 1951, demeurant au 101 West End Avenue 15N, New York 10023, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de ses fonctions de gérant A au sein du Conseil de Gérance de la société avec effet immédiat au 13 juin 2003; il n'est pas pourvu à son remplacement. La société reste valablement engagée et représentée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'un des gérants A ou par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, comme il suit:

- Mr Michael Spies, gérant A;
- Mr Mark Kingston, gérant A;
- Mr Paul Galiano, gérant A;
- Mr Burton Lehman, gérant A; et
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

*Pour la société*

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

*Gérant*

M. Kohl / A. Kirchner

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00892. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046054.3/805/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**PLATRES GILLET, Société Anonyme.****Capital social: 31.000,- Euros.**

Siège social: L-4741 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 92.456.

Constituée par acte authentique de Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, le 10 février 2003.

*Rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2003*

L'an deux mille trois, le vingt-sept juin à onze heures au siège social rue des Jardins 81A à Pétange, s'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société.

**1. Présences**

Sont présents ou représentés, les actionnaires ci-après désignés:

Monsieur Marc Gillet, détenteur de cinquante deux actions;

Monsieur Jean-François Gillet, détenteur de vingt quatre actions;

Mademoiselle Laurence Gillet, détentrice de vingt quatre actions;

Ensemble cent actions, soit l'intégralité du capital social.

**2. Exposé du Président**

La séance est ouverte à onze heures sous la Présidence de Monsieur Gillet Marc et qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Laurence Gillet.

Monsieur le Président expose que:

L'Assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant:

- Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

Les associés présents marquent leur accord sur cet ordre du jour.

Tous les associés étant présents, il n'y a pas lieu de justifier l'envoi de convocations.

**3. Délibérations**

L'Assemblée décide à l'unanimité des voix de nommer à dater de ce jour un nouvel Administrateur-délégué en la personne de Monsieur Jean-François Gillet qui accepte; son mandat prendra fin à la date du dix février deux mille neuf.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Marc Gillet, administrateur-délégué;

- Monsieur Jean-François Gillet, administrateur-délégué;

- Mademoiselle Laurence Gillet, administrateur.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à onze heures trente.

M. Gillet / L. Gillet / J-F. Gillet.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03410. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(046070.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.



**TST LAS ROZAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 12.500,- EUR.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 81.751.

Monsieur Gary Roth, né en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, le 25 septembre 1951, demeurant au 101 West End Avenue 15N, New York 10023, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de ses fonctions de gérant au sein du Conseil de Gérance de la société avec effet immédiat au 13 juin 2003; il n'est pas pourvu à son remplacement. La société reste valablement engagée et représentée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'un des gérants:

- Mr Michael Spies;
- Mr Mark Kingston;
- Mr Paul Galiano;
- Mr Burton Lehman; et
- TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 août 2003.

*Pour la société*

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

*Gérant*

M. Kohl / A. Kirchner

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046057.3/805/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**FUNCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 94.866.

## STATUTES

In the year two thousand three, on the thirtieth of June.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FUNCOM N.V., having its registered office in Katwijk, The Netherlands and its principal place of business at Dufourstrasse 131, 8008 Zurich, Switzerland, registered under the number 28073705 with the Chamber of Commerce and Industries of Rijnland, The Netherlands,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974, itself represented by Mrs. Sandrine Martz, accountant, residing in F-Ranguevaux and Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing in F-Metz, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A,

by virtue of a proxy established on June 30th, 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may collect fees from EU-based players of Massive Multiplayer (On-Line) Games.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name FUNCOM, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand four hundred euros (12,400.- EUR) divided into one hundred and twenty-four (124) share quotas of one hundred euros (100.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by FUNCOM N.V., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand four hundred euros (12,400.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euros (1,000.- EUR).

*Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one manager:

FUNCOM N.V., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its single signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FUNCOM N.V., ayant son siège social à Katwijk, Pays-Bas, dont le siège principal d'activité est à Dufourstrasse 131, 8008 Zurich, Suisse, inscrite sous le numéro 28073705 de la Chambre de Commerce du Rijnland, Pays-Bas,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Madame Sandrine Martz, comptable, demeurant à F-Ranguevaux et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant à F-Metz, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 juin 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société peut collecter des fonds provenant de joueurs européens de jeux sur internet «Massive Multiplayer (On-Line) Games».

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination FUNCOM, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par FUNCOM N.V., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:  
FUNCOM N.V., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Martz, G. Martin-Saudax, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, vol. 139S, fol. 58, case 5.– Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

G. Lecuit.

(046104.3/220/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**LONGYEAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 7.489.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003, réf. LSO-AH00096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046065.3/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**AREA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.976.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Monsieur Gérard Birchen, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551

a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour AREA S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046141.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**HUTCHISON EUROPE TELECOMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.649.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(046343.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**UMICORE FINANCE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 21.808.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 6 juin 2003, le mandat du Commissaire aux comptes:

LUXREVISION, S.à r.l., 6-12, rue du Fort Wallis - Boîte Postale 647, L-2016 Luxembourg  
a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour UMICORE FINANCE LUXEMBOURG

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046156.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**CARO S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg E126.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Madame Sonja Ernestine Marguerite Glodé, employée privée, née à Ettelbruck le 21 février 1959, épouse de Monsieur Patrick Michels, demeurant à L-8041 Bertrange, 234, rue des Romains.

2) Monsieur Robert Hornung, architecte d'intérieur, né à Troisvierges le 17 mai 1960, divorcé, demeurant à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de CARO S.C.I.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la construction, l'aménagement, la mise en valeur, la location, la gestion et la vente d'immeubles, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Titre II.- Apports, Capital, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les cent parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

1.- Par Madame Sonja Glodé, préqualifiée, cinquante parts sociales. . . . .	50 parts
2.- Par Monsieur Robert Hornung, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50 parts
Total (cent parts sociales): . . . . .	100 parts

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément d'associés possédant les trois quarts des parts sociales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer

une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

### **Titre III.- Administration de la société**

**Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance.

### **Titre IV.- Assemblée générale, Année sociale**

**Art. 11.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 12.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

**Art. 13.** Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf pour ce qui est stipulé à l'article 15.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

**Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 15.** L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.
- La dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions, constituées ou à constituer.
- La transformation de la société en société de toute autre forme.
- L'extension ou la restriction de l'objet social.
- La nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille deux.

### **Titre V.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

### **Titre VI.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix-huit août mil neuf cent-quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le siège de la société est fixé à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Madame Sonja Glodé et Monsieur Robert Hornung prénommés.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Glodé, R. Hornung, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2003, vol. 890, fol. 36, case 4. – Reçu 25 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 août 2003.

B. Moutrier.

(046077.3/272/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**SENFTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.411.

Avec effet au 3 juin 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Edward Bruin, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour SENFTER INVESTMENTS S.A.*

M. Dargaa

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08227. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046157.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**CARDAZZO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.930.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 22 juillet 2003*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Franzina Federico de sa fonction de Président du conseil d'administration, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme Nouveau Président du conseil d'administration, avec effet au 22 juillet 2003, Monsieur Laz-zati Luca, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CARDAZZO S.A., Société Anonyme*

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliaire*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08863. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046401.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---



**HIGH-TECH HOTEL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Unit capital: € 135,000.-.**Registered office: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 91.990.

In the year two thousand three, on the sixteenth day of July,  
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Nmás1 PRIVATE EQUITY JERSEY LIMITED, a company incorporated under the Jersey Law and having its registered office at 26 New Street, P.O. Box 75, St. Helier, Jersey (the «Sole Unitholder»), acting in its capacity as general partner of Nmás1 PRIVATE EQUITY FUND US No. 1, L.P. and Nmás1 PRIVATE EQUITY FUND No. 2, L.P.,

in its capacity as sole unitholder of HIGH-TECH HOTEL INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 398, route d'Esch, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 14 January 2003 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B91.990 and whose articles are not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 16 of the articles of association and of articles 193-195 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915.

The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of the Luxembourg notary Maître Joseph Elvinger dated 24 January 2003 and not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Unitholder of the Company is represented at the meeting by Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy (Belgium), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Division of the units representing the issued unit capital by way of replacing each 3 (three) existing units by 5 (five) new units, to the effect that the issued unit capital will now be represented by 4,500 (four thousand five hundred) units of Euro 30 (thirty Euro) each.

2. Unit capital reduction by EUR 23,670.- (twenty three thousand six hundred seventy Euro), due to the disproportionate initial capitalisation of the Company, by way of reimbursement in cash to the Sole Unitholder, and subsequent amendment of Article 5 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

*First resolution*

The Sole Unitholder decides to divide the existing units representing the issued unit capital of the Company, by way of replacing each existing each 3 (three) existing units by 5 (five) new units, to the effect that the issued unit capital will now be represented by 4,500 (four thousand five hundred) units of Euro 30 (thirty Euro) each.

*Second resolution*

Whereas the initially subscribed unit capital exceeds the Company's needs and therefore, appears to be disproportionate.

The Sole Unitholder decides to decrease the unit capital by EUR 23,670.- (twenty-three thousand six hundred seventy Euro), by way of reimbursement to the Sole Unitholder and by cancellation of 789 (seven hundred eighty-nine) redeemed units.

The Sole Unitholder decides to subsequently amend Article 5 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

«The unit capital is fixed at EUR 111,330 (one hundred eleven thousand three hundred and thirty Euro) represented by 3,711 (three thousand seven hundred eleven) units of EUR 30 (thirty Euro) each.»

The reimbursement to the Sole Unitholder of the redeemed units will be made in cash.

As a consequence, the present authorisation is effective as of the date of its execution.

All powers are conferred to the board of managers of the Company in order to implement the steps necessary to make the capital decrease effective.

The Sole Unitholder decides that the procedure establishing a legal protection in favour of creditors of the Company provided for by Article 69 of the Law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, shall apply *mutatis mutandis*, to the contemplated capital decrease.

Therefore, the Sole Unitholder declares what follows:

*Statement*

Creditors whose claims precede the publication in the Mémorial C of the present deed can, within a 30-day period following the publication, apply for the constitution of security to the President of the Tribunal d'Arrondissement *siégeant en matière commerciale* sitting as in urgency matters.

Therefore, the Sole Unitholder shall not be reimbursed:

a) in case no creditor has applied for the constitution of security, before the expiry of such 30-day period,

b) in case creditors have applied for the constitution of security, until the creditors have obtained satisfaction or the President of the Tribunal d'Arrondissement *siégeant en matière commerciale* sitting as in urgency matters, has decided to reject their claims.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1,000.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille trois, le seize juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Nmás1 PRIVATE EQUITY JERSEY LIMITED, une société de droit de l'île de Jersey et ayant son siège social 26 New Street, P.O. Box 75, St. Helier, Jersey (l'«Associé Unique»), agissant en qualité de «general partner» de Nmás1 PRIVATE EQUITY FUND US No. 1, L.P. et Nmás1 PRIVATE EQUITY FUND No. 2, L.P.

Agissant en qualité d'Associé Unique de la société privée à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, HIGH-TECH HOTEL INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social 398, route d'Esch, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg le 14 janvier 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.91.990 et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

Adopte ici les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Société et des articles 193-195 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée et mise à jour.

Les statuts de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 24 janvier 2003, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique de la Société, ici dûment représenté par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Division des parts représentant le capital social en remplaçant chaque fois trois (3) parts existantes par cinq (5) nouvelles parts de sorte que le capital social sera dorénavant représenté par quatre mille cinq cents (4.500) parts d'une valeur nominale de trente Euro (30 €) chacune.

2. Réduction du capital social de vingt-trois mille six cent soixante-dix Euro (23.670 €), vu la capitalisation initiale disproportionnée de la Société, par remboursement en numéraire à l'Associé Unique, et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de diviser les parts représentant le capital social en remplaçant chaque fois trois (3) parts existantes par cinq (5) nouvelles parts de sorte que le capital social sera dorénavant représenté par quatre mille cinq cents (4.500) parts d'une valeur nominale de trente Euro (30 €) chacune.

*Seconde résolution*

Attendu que le capital initialement souscrit excède les besoins de la Société, il apparaît comme disproportionné.

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de vingt-trois mille six cent soixante-dix Euro (23.670 €) par remboursement en numéraire à l'Associé Unique et par annulation de sept cent quatre-vingt-neuf (789) parts rachetées.

L'Associé Unique décide subséquemment de modifier l'article 5 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé ainsi:

«Le capital social est fixé à cent onze mille trois cent trente Euro (111.330 €) représenté par trois mille sept cent onze (3.711) parts sociales d'une valeur nominale de trente Euro (30 €), chacune.»

Le remboursement à l'Associé Unique des parts rachetées se fera en numéraire.

En conséquence, la présente autorisation est effective depuis la date de son exécution.

Tous les pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société afin de mettre en oeuvre les démarches nécessaires en vue de rendre effective la diminution du capital.

L'Associé Unique décide que la procédure établissant une protection légale en faveur de la Société, stipulée à l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée et mise à jour, sera appliquée, mutatis mutandis, à la présente diminution de capital.

C'est pourquoi, l'Associé Unique déclare ce qui suit:

*Déclaration*

Les créanciers dont la créance est antérieure à la publication au Mémorial C du présent acte notarié, peuvent, dans un délai de 30 jours depuis la publication, demander la constitution de sûretés au Président du Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé.

Par conséquent, l'Associé Unique ne sera pas remboursé:

- (i) dans le cas où un créancier a demandé la constitution de sûretés, avant l'expiration du délai de 30 jours,
- (ii) dans le cas où des créanciers ont demandé la constitution de sûretés, jusqu'à ce que les créanciers aient obtenu satisfaction ou que le Président du Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé ait décidé de ne pas faire droit à leur demande.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ € 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 23, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

*J. Elvinger.*

(046674.3/211/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**HIGH-TECH HOTEL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 91.990.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(046675.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**FINANCIAL FLEURUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 42.729.

*Resolution of directors taken this 6th May 2003*

The undersigned Wirtz Emile, Wenzel Danielle, Alexander Leiviman, Michael Pevtsaev being the directors of FINANCIAL FLEURUS HOLDING S.A., do hereby confirm the following:

- that Mister Emile Wirtz is managing director of the company and can engage the company with his individual signature, following the article 10 of articles of incorporation.

Adopted and signed this 6th May 2003.

*E. Wirtz / D. Wenzel / A. Leiviman / M. Pevtsaev.*

**Traduction:**

Les soussignés Monsieur Wirtz Emile, Madame Wenzel Danielle, Monsieur Leiviman, Monsieur Pevtsaev Michael, administrateurs de la société FINANCIAL FLEURUS HOLDING S.A. confirment

- que Monsieur Emile Wirtz est l'administrateur-délégué de la société et qu'il peut engager la société avec signature individuelle, comme prévu dans l'article 10 des statuts.

Signé le 6 mai 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00644. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046237.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**PROMOD LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 51.044.

Les comptes annuels au 28 février 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00924, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(046346.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**MONTEPASCHI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.832.

*Extrait du procès-verbal de la Résolution Circulaire du Conseil d'Administration du 27 février 2003*

Il résulte du procès-verbal de la Résolution Circulaire du Conseil d'Administration de la société MONTEPASCHI LUXEMBOURG S.A., du 27 février 2003, que:

- décision a été prise d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, faisant apparaître un résultat bilantaire de EUR 395.680.735,- et un profit de EUR 215.767,-, et de les soumettre à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,

- décision a été prise d'arrêter le texte du Rapport de Gestion, contenant un exposé sur l'évolution des affaires et la situation de la société à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2002, tel qu'il sera présenté à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,

- décision a été prise de soumettre le suivant ordre du jour aux délibérations de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2002:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux délais et formalités de convocation.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat au 31 décembre 2002.
4. Approbation du Rapport de gestion.
5. Décharge aux membres du Conseil d'Administration.
6. Décharge au Commissaire aux Comptes.
7. Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration.
8. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes.
9. Divers.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Le Président du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02624. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046479.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**SAN MARINO GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 28.537.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 25 mars 2003, que l'Assemblée a pris entre autre les résolutions suivantes:

*Cinquième résolution*

Les mandats des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer aux postes d'Administrateurs pour un terme de 3 (trois) ans les personnes suivantes qui constitueront le nouveau Conseil d'Administration de la Société:

- Monsieur Mario Fantini
- Monsieur Andrea Ragagni
- Monsieur Vilmo Montanari
- Monsieur Maurizio Morolli

Les mandats des Administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

*Sixième résolution*

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de renommer pour un terme de 1 (un) an, la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société. Le mandat ainsi conféré expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2004.

Il résulte du Conseil d'Administration du 26 mars 2003, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

*Unique décision*

Le Conseil d'Administration nomme, pour un terme de 3 (trois) ans, Monsieur Mario Fantini en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04784. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046870.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

**ABSOLUTE VENTURES S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 87.345.

In the year two thousand and three, on the twenty-fifth of July.

Before Us, Maître Henri Beck, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the «société en commandite par actions» established in Luxembourg under the denomination of ABSOLUTE VENTURES S.C.A., incorporated pursuant to a deed of notary André Schwachtgen, residing in Luxembourg, on May 6, 2002, published in the Mémorial C Number 1124 of 25 July 2002, the articles of incorporation of which have been amended by deed of notary Schwachtgen, prenamed, on December 23, 2002, published in the Mémorial C number 167 of February 17, 2003.

The meeting begins at 14.15 p.m., Mr Jean Lambert, «Maître en sciences économiques», with professional address at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Elodie Mantilaro, private employee, with professional address at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marianne Jaminon, private employee, residing in D-Echternacherbruck.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the twenty-six thousand eight hundred (26,800) shares comprising eight thousand four hundred (8,400) Redeemable Shares («A shares»), eight thousand four hundred (8,400) Ordinary Shares («B shares») and ten thousand (10,000) Shares («C shares») having a par value of two euros (EUR 2.-) each, representing the entire corporate capital of fifty-three thousand six hundred euros (EUR 53,600.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company for the amount of fifty-one thousand seven hundred euros (EUR 51,700.-) in order to increase it from the present amount of fifty-three thousand six hundred euros (EUR 53,600.-) to the amount of one hundred five thousand three hundred euros (EUR 105,300.-) and by issuing:

- nine thousand one hundred and fifty (9,150) Redeemable Shares («A shares») having a par value of two euros (EUR 2.-) each and a premium of four hundred ninety-six euros (EUR 496.-) each, pay up these shares entirely in cash;
- nine thousand one hundred and fifty (9,150) Ordinary Shares («B shares») having a par value of two euros (EUR 2.-) each, pay up these shares entirely in cash;
- seven thousand five hundred and fifty (7,550) Shares («C shares») having a par value of two euros (EUR 2.-) each, pay up these shares entirely in cash.

Increase of the share premium paid on the «A shares» by the amount of EUR 4,538,400.- (four million five hundred thirty-eight thousand four hundred euros) in order to increase it from the present amount of EUR 4,166,400.- (four million one hundred sixty-six thousand four hundred euros) to the amount of EUR 8,704,800.- (eight million seven hundred and four thousand eight hundred euros).

After the capital increase, the new issued share capital of the company will be divided into fifty-two thousand six hundred and fifty (52,650) Shares, comprising:

- i) seventeen thousand five hundred and fifty (17,550) Redeemable Shares having a par value of two euros (EUR 2.-) each («A shares»);
- ii) seventeen thousand five hundred and fifty (17,550) Ordinary Shares having a par value of two euros (EUR 2.-) each («B shares»);
- iii) seventeen thousand five hundred and fifty (17,550) Shares having a par value of two euros (EUR 2.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

In addition to the issued capital, the issue premiums will amount to a total of eight million seven hundred and four thousand eight hundred euros (EUR 8,704,800.-) on the A Shares.

2. Subscription of the new shares.

3. Modification of Article 5 of the statutes.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The general meeting resolved to increase the share capital by fifty-one thousand seven hundred euros (EUR 51,700.-) to raise it from fifty-three thousand six hundred euros (EUR 53,600.-) to one hundred and five thousand three hundred euros (105,300.-) by the creation and issue of twenty-five thousand eight hundred and fifty (25,850) new shares having a par value of two euros (EUR 2.-) each.

The new shares have been subscribed as follows:

- seven hundred and eighty (780) Redeemable Shares («A shares») and seven hundred and eighty (780) Ordinary Shares («B shares») by INARCASSA CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA ED ASSISTENZA PER GLI INGEGNERI ED ARCHITETTI LIBERI PROFESSIONISTI, having its registered office at Via Salaria 229, 00199 Rome, Italy, here represented by Mr Jean Lambert, prenamed, by virtue of a proxy given in Rome, on June 20, 2003

- three thousand two hundred and fifty (3,250) Redeemable Shares («A shares») and three thousand two hundred and fifty (3,250) Ordinary Shares («B shares») by E.N.P.A.M. ENTE NAZIONALE DI PRE-VIDENZA ED ASSISTENZA DEI MEDICI E DEGLI ODONTOIATRI, having its registered office at Via Torino 38, 00184 Rome, Italy,

here represented by Mr Jean Lambert, prenamed,  
by virtue of a proxy given in Rome, on June 20, 2003

- five hundred and twenty (520) Redeemable Shares («A shares») and five hundred and twenty (520) Ordinary Shares («B shares») by SELVA S.A., having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

here represented by Mr Jean Lambert, prenamed,  
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 20, 2003

- five hundred and twenty (520) Redeemable Shares («A shares») and five hundred and twenty (520) Ordinary Shares («B shares») by CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA E ASSISTENZA FORENSE, having its registered office at Via Ennio Quirino Visconti 8, 00193 Rome, Italy,

here represented by Mr Jean Lambert, prenamed,  
by virtue of a proxy given in Rome, on June 20, 2003

- five hundred and twenty (520) Redeemable Shares («A shares») and five hundred and twenty (520) Ordinary Shares («B shares») by MARIELLA BURANI FASHION GROUP S.p.A., having its registered office at Via Della Repubblica 86, 42025 Cavriago (Reggio Emilia), Italy,

here represented by Mr Jean Lambert, prenamed,  
by virtue of a proxy given in Cavriago, on June 20, 2003

- five hundred and twenty (520) Redeemable Shares («A shares») and five hundred and twenty (520) Ordinary Shares («B shares») by Mr Luigi Bellet, trader, residing in Via S. Pio X n° 10, 35015 Galliera Veneta, Italy,

here represented by Mr Jean Lambert, prenamed,  
by virtue of a proxy given in Galliera Veneta, on June 20, 2003

- six hundred and fifty (650) Redeemable Shares («A shares») and six hundred and fifty (650) Ordinary Shares («B shares») by OPULENT HOLDINGS LTD, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 146, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Jean Lambert, prenamed,  
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 20, 2003

- one thousand and forty (1,040) Redeemable Shares («A shares») and one thousand and forty (1,040) Ordinary Shares («B shares») by KABELLA INVESTING CORP., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, P.O. Box 873, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Jean Lambert, prenamed,  
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 20, 2003

- seven thousand five hundred and fifty (7,550) «C shares» by ABSOLUTE VENTURES S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

here represented by Mr Jean Lambert, prenamed,  
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 20, 2003

- one thousand three hundred and fifty (1,350) Redeemable Shares («A shares») and one thousand three hundred and fifty (1,350) Ordinary Shares («B shares») by Mr Alberto Zanazzi, medical doctor, residing in Via Dossi 36/2, Sabbioneta (MN), Italy

here represented by Mr Jean Lambert, prenamed,  
by virtue of a proxy given in Sabbioneta, on June 20, 2003

said proxies, after signature ne varietur by the mandatories and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Besides the par value of the shares the subscribers paid in a share premium of a total amount of four million five hundred and thirty-eight thousand four hundred euros (EUR 4,538,400.-).

The prove of the existence of these payments results from a report drawn up by Mr Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, on the 21st of July 2003, which conclusions are worded as follows:

*Conclusion:*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie.

This document, after being signed ne varietur by all the appearing parties and the officiating notary, remains attached to the present deed, to be registered with it.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the two first paragraphs of Article 5 of the Articles of Incorporation are amended and shall henceforth read as follows:

**Art. 5. Share capital. Paragraphs 1 and 2.** The Company has an issued capital of one hundred and five thousand three hundred euros (EUR 105,300.-), divided into fifty-two thousand six hundred and fifty (52,650) shares comprising:

i) seventeen thousand five hundred and fifty (17,550) Redeemable Shares having a par value of two euros (EUR 2.-) each («A shares»);

ii) seventeen thousand five hundred and fifty (17,550) Ordinary Shares having a par value of two euros (EUR 2.-) each («B shares»);

iii) seventeen thousand five hundred and fifty (17,550) Shares having a par value of two euros (EUR 2.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of eight million seven hundred and four thousand eight hundred euros (EUR 8,704,800.-) have been paid on the A shares.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 17.00 p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société en commandite par actions établie à Luxembourg, sous la dénomination de ABSOLUTE VENTURES S.C.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen de résidence à Luxembourg, le 6 mai 2002, publié au Mémorial C Numéro 1124 du 25 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Schwachtgen en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 167 du 17 février 2003.

La séance est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Marianne Jaminon, employée privée, demeurant à D-Echternacherbruck.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les huit mille quatre cents (8.400) Actions Rachetables («Actions A»), les huit mille quatre cents (8.400) Actions Ordinaires («Actions B») et les dix mille (10.000) Actions («Actions C») d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante-trois mille six cents euros (EUR 53.600,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de cinquante et un mille sept cents euros (EUR 51.700,-) pour l'augmenter de son montant actuel de cinquante-trois mille six cents euros (EUR 53.600,-) à un montant de cent cinq mille trois cents euros (EUR 105.300,-) par l'émission de:

- neuf mille cent cinquante (9.150) Actions Rachetables («Actions A») d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 496,-) chacune, libérer entièrement ces actions en espèces;

- neuf mille cent cinquante (9.150) Actions Ordinaires («Actions B») d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, libérer entièrement ces actions en espèces;

- sept mille cinq cent cinquante (7.550) «Actions C» d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-), libérer entièrement des actions en espèces.

Augmentation de la prime d'émission payée sur les «Actions A» d'un montant de EUR 4.538.400,- (quatre millions cinq cent trente-huit mille quatre cents euros) pour l'augmenter de son montant actuel de EUR 4.166.400,- (quatre millions cent soixante-six mille quatre cents euros) à un montant de EUR 8.704.800,- (huit millions sept cent quatre mille huit cents euros).

Après l'augmentation de capital, le nouveau capital émis de la société sera divisé en cinquante-deux mille six cent cinquante (52.650) Actions, comprenant:

i) dix-sept mille cinq cent cinquante (17.550) Actions Rachetables d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune («Actions A»);

ii) dix-sept mille cinq cent cinquante (17.550) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune («Actions B»);

iii) dix-sept mille cinq cent cinquante (17.550) Actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de huit millions sept cent quatre mille huit cents euros (EUR 8.704.800,-) ont été payées sur les Actions A.»

2. Souscription des nouvelles actions.

3. Modification de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante et un mille sept cents euros (EUR 51.700,-) pour le porter de cinquante-trois mille six cents euros (EUR 53.600,-) à cent cinq mille trois cents euros (EUR 105.300,-) par la création et l'émission de vingt-cinq mille huit cent cinquante (25.850) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Les nouvelles actions ont été souscrites et entièrement libérées en espèces de la manière suivante:

- sept cent quatre-vingts (780) Actions Rachetables («Actions A») et sept cent quatre-vingts (780) Actions Ordinaires («Actions B») par INARCASSA CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA ED ASSISTENZA PER GLI INGEGNERI ED ARCHITETTI LIBERI PROFESSIONISTI, ayant son siège social à Via Salaria 229, 00199 Rome, Italie,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rome, le 20 juin 2003

- trois mille deux cent cinquante (3.250) Actions Rachetables («Actions A») et trois mille deux cent cinquante (3.250) Actions Ordinaires («Actions B») par E.N.P.A.M. ENTE NAZIONALE DI PREVIDENZA ED ASSISTENZA DEI MEDICI E DEGLI ODONTOIATRI, ayant son siège social à Via Torino 38, 00184 Rome, Italie,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rome, le 20 juin 2003,

- cinq cent vingt (520) Actions Rachetables («Actions A») et cinq cent vingt (520) Actions Ordinaires («Actions B») par SELVA S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 juin 2003

- cinq cent vingt (520) Actions Rachetables («Actions A») et cinq cent vingt (520) Actions Ordinaires («Actions B») par CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA E ASSISTENZA FORENSE, ayant son siège social à Via Ennio Quirino Visconti 8, 00193 Rome, Italie,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rome, le 20 juin 2003

- cinq cent vingt (520) Actions Rachetables («Actions A») et cinq cent vingt (520) Actions Ordinaires («Actions B») par MARIELLA BURANI FASHION GROUP S.p.A., ayant son siège social à Via Della Repubblica 86, 42025 Cavriago (Reggio Emilia), Italie,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Cavriago, Italie, le 20 juin 2003

- cinq cent vingt (520) Actions Rachetables («Actions A») et cinq cent vingt (520) Actions Ordinaires («Actions B») par Monsieur Luigi Bellet, commerçant, demeurant à Via S. Pio X n° 10, 35015 Galliera Veneta, Italie,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Galliera Veneta, le 20 juin 2003

- six cent cinquante (650) Actions Rachetables («Actions A») et six cent cinquante (650) Actions Ordinaires («Actions B») par OPULENT HOLDINGS LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 146, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 juin 2003

- mille quarante (1.040) Actions Rachetables («Actions A») et mille quarante (1.040) Actions Ordinaires («Actions B») par KABELLA INVESTING CORP., une société établie sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, P.O. Box 873, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 juin 2003

- sept mille cinq cent cinquante (7.550) «Actions C» par la société ABSOLUTE VENTURES S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 juin 2003

- mille trois cent cinquante (1.350) Actions Rachetables («Actions A») et mille trois cent cinquante (1.350) Actions Ordinaires («Actions B») par Monsieur Alberto Zanazzi, médecin, demeurant à Via Dossi 36/2, Sabbioneta (MN), Italie,

ici représenté par Monsieur Jean Lambert, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sabbioneta, le 20 juin 2003

lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Outre la valeur nominale des actions les souscripteurs ont payé une prime d'émission d'un montant total de quatre millions cinq cent trente-huit mille quatre cents euros (EUR 4.538.400,-).

La réalité de l'existence de ces paiements résulte d'un rapport du réviseur d'entreprises Monsieur Stéphane Weyders de Luxembourg, établi en date du 21 juillet 2003, dont les conclusions ont la teneur suivante:

*Conclusion:*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie.

Ce document, après avoir été signé ne varietur par le notaire instrumentant et tous les comparants, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.



*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Capital. Alinéas 1<sup>er</sup> et 2.** La Société a un capital émis de cent cinq mille trois cents euros (EUR 105.300), divisé en cinquante-deux mille six cent cinquante (52.650) actions comprenant:

i) dix-sept mille cinq cent cinquante (17.550) Actions Rachetables d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune («Actions A»);

ii) dix-sept mille cinq cent cinquante (17.550) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune («Actions B»);

iii) dix-sept mille cinq cent cinquante (17.550) Actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de huit millions sept cent quatre mille huit cents euros (EUR 8.704.800,-) ont été payées sur les Actions A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à 17.00 heures. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, M. Jaminon, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 29 juillet 2003, vol. 356, fol. 4, case 9. – Reçu 45.901 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 août 2003.

H. Beck.

(046596.3/201/287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**ABSOLUTE VENTURES S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 87.345.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 août 2003.

H. Beck.

(046597.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**APACHE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.000,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.587.

*Extrait de la Décision de l'Associé Unique du 22 mai 2003*

En date du 22 mai 2003, l'Associé Unique de APACHE HOLDINGS, S.à r.l., dont le siège social se trouve au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a pris les résolutions suivantes:

- Décision a été prise d'approuver les comptes au 31 décembre 1999 et de reporter le résultat au 31 décembre 1999 à l'exercice suivant.

- Décision a été prise d'approuver les comptes au 31 décembre 2000 et de reporter le résultat au 31 décembre 2000 à l'exercice suivant.

- Décision a été prise d'approuver les comptes au 31 décembre 2001 et de reporter le résultat au 31 décembre 2001 à l'exercice suivant.

- Décision a été prise d'approuver les comptes au 31 décembre 2002 et de reporter le résultat au 31 décembre 2002 à l'exercice suivant.

- Décision a été prise d'accorder pleine et entière décharge aux gérants ainsi qu'au commissaire aux comptes et de renouveler leur mandat.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00609. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(046464.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**BIG INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.382.

*Extrait des Résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 28 mars 2003*

Il a été décidé de:

- Messieurs Serge D'Orazio, Tomas Ubiria Zubizarreta et Kepa J. Eiguren Iriondo en tant qu'Administrateurs de la société ainsi que DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises agréé, pour un nouveau mandat de 3 ans.

Certifié sincère et conforme

Pour *BIG INVESTMENT FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03208. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(046797.3/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**FRARLUIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.549.

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRARLUIM S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 janvier 1996, publié au Mémorial C Numéro 146 du 23 mars 1996,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner de résidence à Sanem, en date du 3 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 165 du 12 mars 1999,

avec un capital social de deux millions quatre cent mille francs français (2.400.000,- FRF), représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF), entièrement souscrites et libérées,

inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 53.549.

La séance est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Décision de modifier la devise d'expression du capital social en euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003, de sorte que le capital social s'élève actuellement à trois cent soixante-cinq mille huit cent soixante-dix-sept euros et soixante-quatre cents (EUR 365.877,64).

3.- Réduction du capital social à concurrence du montant de huit cent soixante-dix-sept euros et soixante-quatre cents (EUR 877,64) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-cinq mille huit cent soixante-dix-sept euros et soixante-quatre cents (EUR 365.877,64) au montant de trois cent soixante-cinq mille euros (EUR 365.000,-) par le remboursement aux actionnaires d'un montant correspondant, conformément aux dispositions légales.

4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de trois cent soixante-cinq mille euros (EUR 365.000,-) est divisé en trois mille six cent cinquante (3.650) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.- Fixation d'un nouveau capital autorisé d'un montant de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-), représenté par soixante-dix mille (70.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

6.- Décision de renouveler l'autorisation du conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte.

7.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

8.- Modification du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la devise d'expression du capital social en euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003, de sorte que le capital s'élève actuellement à trois cent soixante-cinq mille huit cent soixante-dix-sept euros et soixante-quatre cents (EUR 365.877,64).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide une réduction du capital social à concurrence du montant de huit cent soixante-dix-sept euros et soixante-quatre cents (EUR 877,64) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-cinq mille huit cent soixante-dix-sept euros et soixante-quatre cents (EUR 365.877,64) au montant de trois cent soixante-cinq mille euros (EUR 365.000,-) par le remboursement aux actionnaires d'un montant correspondant, conformément aux dispositions légales.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de trois cent soixante-cinq mille euros (EUR 365.000,-) est divisé en trois mille six cent cinquante (3.650) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide la fixation d'un nouveau capital autorisé d'un montant de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-), représenté par soixante-dix mille (70.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation du conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte.

*Septième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.**

Le capital social est fixé à trois cent soixante-cinq mille euros (EUR 365.000) représenté par trois mille six cent cinquante (3.650) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-), représenté par soixante-dix mille (70.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>.**

Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FRARLUIM S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.  
 Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.  
 Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.  
 Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, C. Folmer, H. Beck.  
 Enregistré à Echternach, le 1<sup>er</sup> août 2003, vol. 356, fol. 6, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 août 2003.

H. Beck.

(046598.3/201/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**FRARLUIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
 R. C. Luxembourg B 53.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 août 2003.

H. Beck.

(046599.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**PALAIS DE CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
 R. C. Luxembourg B 24.952.

*Extrait de la décision collective des associés du 28 juillet 2003*

*Première résolution*

Les associés décident de nommer Mr Lau Chun Lun demeurant à Luxembourg, 29, rue Frantz Seimetz comme gérant unique de la société à partir du 15 septembre 2003 en remplacement de Mr Liu Chan Tsoi, démissionnaire. La société sera valablement engagée par la signature individuelle exclusive de Mr Lau Chun Lun.

Strassen, le 29 juillet 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003, réf. LSO-AH00234. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(046266.3/578/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**C.I.P.E., COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS ETRANGERES S.A.H.,  
 Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
 R. C. Luxembourg B 51.762.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 21 juillet 2003*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Franzina Federico de sa fonction de Président du conseil d'administration, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme Nouveau Président du conseil, avec effet au 21 juillet 2003, Monsieur Audia Dominique, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour C.I.P.E., COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS ETRANGERES S.A.H., Société Anonyme Holding*

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08868. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(046407.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**AU CONFUCIUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 16.331.

—  
*Extrait de la décision collective des associés du 28 juillet 2003*

*Première résolution*

Les associés décident de nommer Mr Liu Chan Tsoi demeurant à Luxembourg, 95, Avenue du Bois comme gérant unique de la société à partir du 15 septembre 2003 en remplacement de Mme Lou Chui Yook, démissionnaire. La société sera valablement engagée par la signature individuelle exclusive de Mr Liu Chan Tsoi.

Strassen, le 29 juillet 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2003, réf. LSO-AH00230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046268.3/578/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**LARRIVET HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 78.477.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires  
de la société qui s'est tenue en date du 31 mars 2003 au siège social*

L'Assemblée acte et accepte la démission de Madame Annick Flamme de ses fonctions d'Administrateur de la société. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Madame Annick Flamme pour l'exercice de ses fonctions.

L'Assemblée décide de nommer Mademoiselle Josiane Schmit, employée privée, demeurant à Lintgen aux fonctions d'Administrateur de la société. Le mandat de Mademoiselle Josiane Schmit prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH01004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046274.3/806/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**WPP LUXEMBOURG HOLDINGS 2003, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R. C. Luxembourg B 92.911.

—  
*Extrait des résolutions du conseil de gérance de la société*

Il résulte d'une résolution prise par le conseil de gérance de la Société que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046279.3/253/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**COLONY SARDEGNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 94.362.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(046353.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**DEVINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial Tossenbergr.  
R. C. Luxembourg B 55.141.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2003.

*Pour le gérant*

Signature

(046311.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**PRITHVI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 51.851.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 4 août 2003, réf. LSO-AH00493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003.

*PRITHVI HOLDING S.A.*

*MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*

*Administrateur-Délégué*

Signatures

(046318.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**FINSTERWALD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 17, rue d'Audun.  
R. C. Luxembourg B 19.553.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2003.

*Pour le gérant*

Signature

(046325.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**S.M.R.L. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 52.302.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 21 juillet 2003*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Franzina Federico de sa fonction de Président du conseil d'administration, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme Nouveau Président du conseil, avec effet au 21 juillet 2003, Madame Chiapolino Maria, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.M.R.L. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

*SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme*

*Banque domiciliaire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08871. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046413.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**WEWECARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6160 Bourglinster, 20, rue Neuve.  
R. C. Luxembourg B 87.274.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2003.

*Pour le gérant*

Signature

(046329.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**IGO FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 55.472.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 4 août 2003, réf. LSO-AH00496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003.

*IGO FINANCE S.A.*

*MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / MUTUAL (LUXEMBOURG) S.A.*

*Administrateur / Administrateur*

*Signatures / Signatures*

(046330.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**PRISM RESEARCH AND CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6136 Junglinster, 25A, rue de la Montagne.  
R. C. Luxembourg B 81.595.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2003.

*Pour le gérant*

Signature

(046332.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**AXEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 60.136.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 18 juillet 2003*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Franzina Federico de sa fonction de Président du conseil d'administration, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme Nouveau Président du conseil d'administration, avec effet au 18 juillet 2003, Monsieur Laz-zati Luca, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AXEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

*SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme*

*Banque domiciliaire*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08872. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046414.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**EUROPEAN CLOSURES GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.491.

**RECTIFICATIF**

*Erratum à l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
tenue de manière extraordinaire le 15 novembre 2001*

Une erreur s'est glissée dans la publication au Mémorial C N° 429 du 18 mars 2002, page 20577 et dans la modification au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 3 décembre 2001, vol. 213, Art. 1209, le texte à publier aurait dû être celui-ci:

*Résolutions*

L'assemblée décide de ratifier les cooptations de Monsieur Michael Berry et Monsieur Hugo Fehrenbacher décidées par le conseil d'administration en sa réunion du 18 mai 2001, et de Monsieur Luca Bianchi, décidée en sa réunion du 31 octobre 2001.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

*Conseil d'administration*

- Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président.
- Monsieur Luca Bianchi, dirigeant de société, demeurant à Milan, vice-président.
- Monsieur Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur A.
- Monsieur Michael Berry, demeurant au Royaume-Uni, administrateur C.
- Monsieur Hugo Fehrenbacher, demeurant en Allemagne, administrateur C.

*Commissaire aux Comptes*

- DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*EUROPEAN CLOSURES GROUP S.A., Société Anonyme*

*SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme*

*Banque Domiciliaire*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08865. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046402.3/024/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**EUROPEAN CLOSURES GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.491.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue  
le 10 juin 2002 à 15.00 heures au siège social*

L'assemblée, après avoir pris connaissance de sa lettre de démission, en date du 3 mai 2002, accepte la démission de Monsieur Germain Birgen de sa fonction d'administrateur et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer avec effet à partir du 3 mai 2002, Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, à la fonction d'administrateur. Son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme*

*Agent domiciliaire*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 39, case 1.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046405.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.